



Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil Municipal

Présent(s) :

Valérie POMMAZ
Elisabeth BUONOMO
Jean-Marc VIENOT
Delphine VIENOT
Angélique PUGEAT
Michel HARGE
Damaris CAROPPI
Lionnel GAUTHIER
Patrice AURAY
Catherine FERRON

Séance du 15 février 2024

Délibération n° 24.01.09 : Salle des fêtes – Modification règlement intérieur – Location personnel communal

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de THIL (Ain), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente en conformité avec la délibération 14.05.04 du 20 juin 2014, sous la présidence de Madame Valérie POMMAZ, Maire.

Secrétaire de séance : Delphine VIENOT

Excusée(s) ayant donné pouvoir(s) :

Vincent TRACLET
(Pouvoir à Valérie POMMAZ)
Christian JULIAN
(Pouvoir à Jean-Marc VIENOT)

Le règlement intérieur des salles municipales de THIL prévoit que la location peut être possible aux associations, aux habitants de THIL ou à des extérieurs (article 2 - Principe de mise à disposition).

Mme le Maire propose à l'assemblée de modifier ce règlement en incluant la possibilité au personnel communal de louer la salle des fêtes, à tarif réduit.

Ainsi, Mme le Maire suggère qu'une fois par an, l'agent pourra bénéficier de la salle des fêtes pour 100 € le WE.

L'agent s'engagera à être présent à la soirée et ne pourra louer la salle pour le compte d'une autre personne et fournira l'attestation d'assurance à son nom.

Excusée(s) :

Victor PASSARELLA
Estelle GRUMET
Véronique DOST

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification du règlement intérieur des salles municipales de THIL, permettant au personnel communal de louer la salle des fêtes.
- **VALIDE** le tarif de 100 € pour le WE, dans la limite d'une fois par an.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Conseillers en exercice : 15

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation :
Le 09 février 2024

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Le Maire,
Valérie POMMAZ



Acte reçu le 19/02/2024 par la Préfecture de l'Ain,
Notifié ou publié conformément à la réglementation le 20/02/2024
Le Maire,
Valérie POMMAZ





Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil Municipal

Présent(s) :

Valérie POMMAZ
Elisabeth BUONOMO
Jean-Marc VIENOT
Delphine VIENOT
Angélique PUGEAT
Michel HARGE
Damaris CAROPPI
Lionnel GAUTHIER
Patrice AURAY
Catherine FERRON

Séance du 15 février 2024

Délibération n° 24.01.08 : Salle des fêtes – Révision des tarifs de location

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de THIL (Ain), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente en conformité avec la délibération 14.05.04 du 20 juin 2014, sous la présidence de Madame Valérie POMMAZ, Maire.

Secrétaire de séance : Delphine VIENOT

Mme le Maire rappelle les tarifs votés le 19 novembre 2020 concernant la location de la salle des fêtes et applicables depuis le 1^{er} janvier 2021 :

Excusée(s) ayant donné pouvoir(s) :

Vincent TRACLET
(Pouvoir à Valérie POMMAZ)
Christian JULIAN
(Pouvoir à Jean-Marc VIENOT)

Excusée(s) :

Victor PASSARELLA
Estelle GRUMET
Véronique DOST

Conseillers en exercice : 15

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

Le 09 février 2024

	ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES	THILOIS (1 ^{re} utilisation annuelle)	EXTERIEURS A la commune et à partir de la 2 ^{ème} utilisation annuelle pour Thilois
Salle de Réunion	Gratuit	150 €	870 €
Grande salle + Salle de réunion	30 €	350 €	870 €
Journée supplémentaire consécutive	Gratuit	90 €	150 €
Cauton salle (voir règlement)	400 €	400 €	900 €
Cauton clé	20 €	20 €	20 €
Cauton ménage	65 €	65 €	65 €

Elle précise également que la location est effective du samedi matin au dimanche 11h00.

Au-delà, une journée supplémentaire consécutive est appliquée.

Or, les locataires sont invités à déposer les clés dans la boîte aux lettres de la Mairie lors de leur départ, il n'est donc pas possible de vérifier l'heure à laquelle ils quittent les lieux et s'ils utilisent ou non la salle le dimanche.

De ce fait, Mme le Maire indique qu'il serait judicieux de louer la salle pour le WE complet d'office.

Soit du samedi matin (remise des clés le vendredi après-midi) au dimanche soir.

Montant proposé pour le WE complet : 450 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les nouveaux tarifs de la salle des fêtes, tels que présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} mars 2024.

	ASSOCIATIONS CONVENTIONNÉES	THILOIS (1 ^{re} utilisation annuelle)	EXTERIEURS A la commune et à partir de la 2 ^{de} utilisation annuelle pour Thilois
Salle de Réunion	Gratuit	150 €	870 €
Grande salle + Salle de réunion (WE complet)	30 €	450 €	870 €
Caution salle (voir règlement)	400 €	400 €	900 €
Caution clé	20 €	20 €	20 €
Caution ménage	65 €	65 €	65 €

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Le Maire,
Valérie POMMAZ



Acte reçu le 19/02/2024 par la Préfecture de l'Ain,
Notifié ou publié conformément à la réglementation le 20/02/2024.

Le Maire,

Valérie POMMAZ



Accusé de réception en préfecture
001-210104189-20240215-240108-DE
Date de réception préfecture : 19/02/2024